

4

Ajustement des réformes en Afrique : la condition d'un développement réussi

Brahim Elmorchid

Introduction

L'initiation et l'application des réformes dans une organisation est un exercice difficile. Elle l'est dans les familles et les entreprises qui sont pourtant réputées plus flexibles, adaptables et ouvertes au changement. Mais, elle l'est surtout au niveau de la sphère publique, qu'il s'agisse de changer les politiques suivies, les actions menées (*policy reform*), le fonctionnement et les structures du service public (*institutional reform*) ou encore le système politique (*political reform*).

La difficulté d'initier et d'appliquer les réformes s'explique essentiellement par des raisons techniques et politiques. Ainsi, au niveau technique, les réformateurs doivent être en mesure de concevoir et mettre en place de nouvelles structures, de nouvelles procédures et une nouvelle organisation ; autant d'occasions impliquant un risque de commettre des erreurs, de mal anticiper les contraintes financières et les comportements individuels et collectifs. Au niveau politique, les réformateurs sont appelés à faire des concessions, à faciliter l'adhésion des opposants aux projets des réformes, à accepter de nouvelles règles de partage et à supporter un risque de sanction très élevé.

En Afrique, et afin d'accélérer le processus de développement, nous avons assisté depuis le début des années quatre-vingts, au lancement de vastes programmes de réformes économiques. L'objectif était de rétablir les équilibres macroéconomiques et d'accroître à moyen terme les capacités de production des économies. À ces réformes à caractère économique, sont venues s'ajouter des réformes dites de *seconde génération* au cours de la décennie quatre-vingt-dix. Il s'agit des réformes politiques et institutionnelles. Bien que timide, cette seconde génération reflète une certaine prise de conscience de la part des acteurs du développement (gouvernements africains, bailleurs de fonds, société civile, etc.). Les réformes à

caractère économique ne peuvent pas réussir sans l'adoption d'une approche participative et démocratique.

Un problème d'une importance cruciale est qu'il n'existe pas de réflexion suffisante à propos de la conduite et du pilotage des réformes en Afrique. Et c'est pour contribuer à la relance du débat sur cette question que nous avons choisi d'analyser l'ajustement des réformes en Afrique. L'objectif est de proposer des actions concrètes permettant de corriger les dysfonctionnements constatés lors de l'exécution des réformes dans certains pays africains.

Dans cet article, nous tenterons de répondre à deux principales questions :

- Pourquoi ajuster (ou réformer) les réformes en Afrique ?
- Comment ajuster (ou réformer) les réformes en Afrique ?

À travers la première question, nous insistons sur les dysfonctionnements et les échecs des réformes relevés à travers l'analyse de la situation des pays africains. Dans la deuxième section, nous présentons un exercice pédagogique et analytique relatif aux meilleures stratégies d'implémentation des réformes en Afrique. Nous mettons particulièrement l'accent sur le mode d'emploi des réformes (le calendrier des réformes, l'ordonnancement des réformes, le poids des groupes d'intérêt et des parties prenantes, la capacité et la motivation des réformateurs et la recherche du consensus).

Les réformes en Afrique : un bilan assez mitigé

Durant ces vingt-cinq dernières années, deux générations de réformes se sont succédées dans la majorité des pays africains : la première à caractère purement économique et la seconde à caractère politique et institutionnel.

La première génération de réformes

Cette première génération de réformes avait pour principal objectif le rétablissement des équilibres macroéconomiques : équilibre des comptes publics et de la balance des paiements courants ainsi que la maîtrise de l'inflation. Elle s'est traduite principalement par des mesures de libéralisation des prix et des échanges, l'abaissement du taux de change réel et des restrictions monétaires et budgétaires. Cette politique de stabilisation sera rapidement complétée par une politique d'ajustement structurel. À la gestion traditionnelle de la demande, s'ajoutent des objectifs à moyen et long terme, impliquant des actions sur l'offre. Les pays qui ont recours au FMI s'engagent de plus en plus à mettre en œuvre des réformes structurelles : restructuration du secteur public, privatisation, relance de l'offre exportable, libéralisation des prix des biens et services, établissement d'un système de change favorisant l'ouverture des économies, instauration de nouvelles lois favorables au capital étranger, etc.

Cette première génération de réformes a été initiée dans un contexte difficile caractérisé par l'amplification de la crise et l'incapacité des gouvernements des pays africains à y faire face pour des raisons financières. Le recours aux institutions financières internationales est devenu inévitable. Et ce sont ces institutions (Banque Mondiale et FMI) qui ont initié, encadré et supervisé l'application de la première génération des réformes en Afrique.

Parmi les résultats positifs de cette première génération des réformes, nous pouvons citer le rétablissement progressif des équilibres budgétaires, le contrôle de l'inflation et la réduction du déséquilibre extérieur. Mais, face à ces résultats encourageants, des déficiences, parfois graves et réitérées, ont été observées. Citons à titre d'exemple l'insuffisance de la croissance, la lenteur des réformes sectorielles et l'aggravation des déséquilibres sociaux.

L'insuffisance de la croissance

Sans aucun doute, un des aspects où les réformes ont montré leurs limites est l'insuffisance de la croissance. Certes, les pays africains ont fait mieux comparativement à la situation du début des années quatre-vingts, mais la réalité est que ces pays croissent très peu par rapport aux besoins générés par l'accroissement de la population. Cette faible croissance imputée en partie à l'insuffisance du taux d'investissement, est de nature à accroître le doute sur la faisabilité des réformes en Afrique.

La faiblesse de la croissance s'explique en grande partie par le faible niveau du taux d'investissement. Il n'existe aucun pays dans le monde qui ait connu une croissance soutenue sans avoir investi de façon adéquate.

La lenteur des réformes sectorielles

Les réformes sectorielles ont été plus lentes est donc moins réussies. C'est le cas de la réforme du secteur financier, de la fonction publique, ou encore des entreprises publiques. La raison de cette lenteur s'explique par le fait que ces secteurs exigent une importante capacité institutionnelle et occasionnent des coûts de transition très importants.

Ces réformes ont mis à jour les faiblesses administratives et d'exécution des gouvernements africains. Elles ont aussi fait apparaître un champ de vive tension du fait des pressions internes des donateurs qui attendaient des résultats rapides de leur assistance et du temps nécessaire aux pays bénéficiaires de créer les capacités nécessaires pour réaliser eux-mêmes les réformes.

L'aggravation des déséquilibres sociaux

L'une des conséquences néfastes de l'application du Plan d'Ajustement Structurel est l'aggravation du déficit en matière d'offre des services sociaux.

La croissance faible et irrégulière enregistrée en Afrique s'est accompagnée d'une régression dans la répartition des revenus. D'une part, la baisse du revenu

moyen par habitant a été plus sensible pour les secteurs les plus pauvres de la population que pour l'ensemble de l'économie. D'autre part, on a assisté dans certains pays à un processus d'« égalisation par le bas » d'une grande partie des revenus des ménages du fait de la baisse des salaires réels et de la disparition de l'écart de revenu entre les salariés et les petits agriculteurs et/ou artisans, ce qui a fait passer de nombreux ouvriers urbains en dessous du seuil de pauvreté. Les politiques d'ajustement, notamment la libéralisation du commerce et des activités financières, la privatisation et le désengagement du secteur public ont joué un rôle considérable dans l'érosion de la classe moyenne qui est devenue une caractéristique importante de la mauvaise répartition des revenus dans de nombreux pays africains. Parallèlement à la paupérisation de la classe moyenne, les couches les plus riches composées essentiellement de fonctionnaires, de militaires et de la nouvelle bourgeoisie urbaine se sont davantage enrichies. Ainsi, la société africaine connaît une polarisation qui ne peut que déboucher sur des situations conflictuelles et explosives très graves.

La seconde génération de réformes

Dès le début des années quatre-vingt-dix, et afin de parachever et accompagner le processus de restructuration de leurs économies, les pays africains se sont lancés dans une nouvelle phase de réformes dites de « seconde génération ». Le but était de créer les conditions favorables à l'émergence d'une économie de marché, d'assainir le paysage politique et social et d'asseoir les règles d'une bonne gouvernance.

La révision de la constitution, l'organisation d'élections présidentielles et/ou législatives, la révision des lois régissant le cadre légal des affaires (codes des investissements, système bancaire, assurance, etc.), la modernisation de l'appareil judiciaire, le renforcement des droits de l'homme sont autant de mesures prises par la majorité des pays africains dans le cadre de cette seconde génération de réformes. Il s'agit là globalement de mesures visant à améliorer la qualité des institutions qui constitue l'une des conditions majeures pour la réussite des réformes économiques.

Un grand nombre d'études réalisées ces dernières années suggèrent que les institutions sont vitales pour l'accomplissement des réformes économiques, politiques et sociales. Ainsi dans son rapport « World Economic Outlook » de 2003, le FMI s'interroge sur les causes de la prospérité des nations et sur les raisons pour lesquelles certaines nations se développent plus vite que d'autres. La réponse du FMI est claire et nette : c'est la qualité des institutions qui fait la richesse des nations.

En quoi consiste exactement cette qualité des institutions ? Il s'agit de l'ensemble des règles formelles et informelles qui régissent les interactions humaines entre les acteurs économiques, politiques et sociaux. On retient généralement trois mesures des institutions : la qualité de la gestion des affaires publiques ou de gouvernance (degré de corruption, protection des droits, efficacité du secteur public, etc.), la protection légale de la propriété privée (existence de lois proté-

geant la propriété privée et application de ces lois) et le niveau des limites institutionnelles encadrant les responsables politiques et empêchant ainsi leur interventionnisme excessif.

Selon le FMI, compte tenu de la mobilité du capital international, les estimations sur les réalités institutionnelles et la façon dont elles sont perçues peuvent jouer un rôle majeur dans la capacité d'un pays à attirer et à retenir des flux d'investissements. L'étude du FMI arrive à la conclusion suivante : « Le revenu par tête pourrait augmenter en moyenne de 80 pour cent (c'est-à-dire d'environ 800 à plus de 1400 dollars par an) si les institutions en Afrique subsaharienne s'amélioraient pour atteindre le niveau de celles de l'Asie en développement. Et cette dernière pourrait en gros doubler ses revenus si ses institutions étaient renforcées au niveau moyen de l'échantillon ». L'étude montre également que les institutions exercent un effet robuste et significatif sur la croissance du PIB par habitant. La croissance annuelle du PIB par habitant augmenterait de 1,7 point si la qualité des institutions atteignait la moyenne de l'échantillon. Les résultats de ladite étude indiquent enfin que les institutions ont un effet marqué sur l'instabilité de la croissance. Plus la qualité des institutions est élevée, moins la croissance est instable.

Le FMI explique, entre autres, la réussite économique relative de certains pays africains par la qualité de leurs institutions. Ainsi, les bonnes performances du Botswana contrastent avec les sévères difficultés de pays limitrophes comme l'Angola et le Zimbabwe qui conservent largement des institutions inadaptées, issues du « socialisme ». On pourrait évidemment mettre aussi en avant les résultats de l'Ile Maurice, par rapport à leurs voisins restés avec des institutions archaïques opposées au libre marché.

À part ces rares exemples, il est encore très tôt pour se prononcer sur les résultats de la tentative d'amélioration de la qualité des institutions dans la majorité des pays africains. Néanmoins, les premiers signes font déjà apparaître certains dysfonctionnements. Ainsi, malgré la mise en place de nouvelles lois régissant l'appareil judiciaire, il paraît que le système n'a pas beaucoup changé. Les tribunaux et les systèmes légaux fonctionnent toujours mal et les juges et autres fonctionnaires de la justice sont souvent corrompus, ce qui rend toute réforme très difficile. À cela, il convient d'ajouter la difficulté croissante en matière d'exécution des jugements, surtout si le condamné est un acteur étatique (collectivité locale, administration, entreprise publique, etc.).

De même, des élections ont été organisées un peu partout en Afrique, parfois même en présence d'observateurs internationaux. Néanmoins, ces élections n'ont aucune valeur démocratique. En Afrique, nous continuons malheureusement à confondre démocratie et électoralisme. L'objectif d'une élection n'est pas forcément l'instauration d'une véritable démocratie participative, mais la diffusion d'une image politique fiable et non contestée à l'étranger. D'ailleurs, beaucoup d'élec-

teurs africains ont compris que le système est défaillant et commencent dès lors à se désintéresser de la politique. Ceci est d'autant plus compréhensible que dans beaucoup de pays africains, existe une structure occulte, à côté ou au sein du gouvernement officiel. Et ce sont les membres de cette structure qui détiennent véritablement le pouvoir.

Un autre point de dysfonctionnement des réformes institutionnelles concerne l'amplification de l'économie de rente. Cette amplification est facilitée par les chantiers de réformes. Ainsi, outre la poursuite de recherche de rente classique (octroi d'agrément d'importations, de taxis, de pêche, d'exploitation de carrières, etc.) de nouvelles sources de rente apparaissent. C'est le cas des compensations, souvent occultes, accordées aux opposants (fonctionnaires bureaucrates par exemple) afin de garder le silence. C'est le cas également de certains leaders syndicaux qui reçoivent des pots-de-vin pour accepter d'encadrer leurs adhérents selon la stratégie voulue par le gouvernement. La rente commence alors à répondre à un double objectif : la stabilité politique et l'étouffement des réformes, surtout celles qui impliquent des coûts sociaux élevés.

Par ailleurs, certaines bonnes réformes peuvent créer des conditions de développement d'une économie de rente (c'est un paradoxe). Un renforcement de la politique de la concurrence, au sens large, constitue peut-être l'illustration la plus évidente. Une telle initiative est généralement acceptée pour améliorer le fonctionnement du marché, mais elle vise directement les rentes dont bénéficient les entreprises qui sont en position de force sur le marché, et probablement aussi les travailleurs qui tirent avantage de ces rentes. De même, une réforme fiscale visant à élargir les bases et à abaisser les taux d'imposition va clairement dans le sens d'un gain d'efficacité. Mais les distorsions fiscales créent des rentes en faveur de ceux qui sont en mesure de les exploiter, et ce sont ces mêmes rentes qui sont visées par la réforme.

Nous pouvons ainsi avancer que les programmes de réformes en Afrique se trouvent dans une phase de blocage, aussi bien du point de vue de leur viabilité que du point de vue des rapports entre économie et institutions. Il est certain que ces programmes exigent des corrections d'ordre technique, tactique et institutionnel.

La nécessité d'ajuster les réformes en Afrique

L'ajustement des réformes en Afrique nécessite l'agrégation de trois dimensions : la dimension technique, la dimension tactique et la dimension institutionnelle. Ces trois dimensions peuvent être analysées à partir du mode d'emploi des réformes. Ainsi, afin d'assurer une bonne exécution des réformes, les réformateurs sont appelés à s'attaquer aux facteurs susceptibles de façonner lesdites réformes, en l'occurrence les groupes d'intérêts et les parties prenantes (*stakeholders*), le calendrier d'exécution des réformes et l'ordonnancement (*sequencing*) des réformes. À

ces facteurs, il convient naturellement d'ajouter la question de l'approche à suivre pour réformer (recherche du consensus ou approche dictatoriale).

Les groupes d'intérêt et les parties prenantes

Le blocage des réformes en Afrique naît souvent des choix des agents et de leurs comportements. Il est, entre autres, la conséquence d'une lutte entre groupes cherchant à minimiser leurs pertes d'utilité (groupes d'intérêt et parties prenantes). Le modèle dit de « guerre d'usure » développé par Alesina et Drazen (1991) offre une bonne illustration théorique de la lutte entre les acteurs de la réforme. L'objectif de chaque groupe est de rester sur ses positions en espérant que l'autre cédera le premier et devra donc supporter la plus grande partie des coûts de la réforme. Dans un tel contexte, les groupes subissent des pertes à chaque période, mais ils les acceptent tant qu'elles sont inférieures à l'espérance de gain.

Rodrik et Fernandez ont introduit en 1991 l'idée que le blocage pouvait avoir lieu en raison de la méconnaissance d'une position future. Les auteurs montrent l'existence de l'inaction politique dans un contexte de libéralisation des échanges. Ils démontrent comment un jeu à somme positive peut ne pas apparaître si les groupes d'intérêts ne connaissent pas ex-ante la distribution des gains et des pertes. Ce modèle a été repris sous des variantes différentes en y introduisant des possibilités de marchandages (Dur et Swank 1998 ; Rodrik 1998 ; Visser et Hemerijck sur « le mal hollandais » 1999). Dur et Swank développent le cas néerlandais pour montrer comment les décideurs sociaux et politiques ont voulu avec les accords de Wassenar mettre en place des mesures compensatoires pour les perdants. De plus, ils démontrent que l'adoption d'un « package » de réformes, mis en place sur plusieurs périodes, mais au sein d'un même mandat électoral, facilite l'acceptation de ces dernières par les agents. Visser et Hemerijck se sont particulièrement intéressés au rôle des syndicats néerlandais depuis 1980. Ils expliquent que les syndicats sont passés d'une opposition systématique à une attitude extrêmement coopérative, par le fait qu'ils se sont rendus compte qu'un blocage plus long leur serait très préjudiciable en termes de représentativité et de légitimité.

Dans le même ordre d'idées, Adams (2000) développe un modèle fondé sur l'existence de divers groupes sociaux au sein d'un pays en voie de développement avec la présence d'une institution internationale qui propose des réformes. Ces dernières ne seront acceptées qu'avec l'appui non pas de la majorité des groupes mais plutôt de leur « poids » politique. En effet, chaque groupe a une certaine capacité d'influence mesurée par la distinction entre groupes urbains et groupes ruraux (travailleurs urbains et planteurs par exemple, groupes structurés et groupes non organisés, etc.). Adams arrive à la conclusion qu'il faut proposer des réformes rassemblant assez d'appui au sein de la population et chercher à isoler les groupes opposés aux réformes. Dans ce modèle, le statu quo est dû à la

possession d'une rente par certains groupes qui ont suffisamment de poids pour empêcher le processus d'exécution des réformes.

En considérant les économies africaines, nous constatons que les groupes d'intérêt et les parties prenantes ont joué et jouent encore un rôle important dans le processus de réformes. Pour les impliquer correctement dans ce processus ou les neutraliser, nous proposons une action composée de trois étapes. Dans une première étape, les groupes d'intérêts et les parties prenantes potentiellement affectés par les réformes doivent être recensés. Il s'agit là d'un exercice ingrat nécessitant un travail d'équipe composée d'experts honnêtes et relevant de plusieurs disciplines (sociologie, économie, droit, religion, etc.). Parmi les groupes les plus souvent identifiés, nous pouvons citer les fonctionnaires, les associations professionnelles, les groupement ethniques, les groupements religieux, les étudiants, les militaires, mais aussi l'État lui même.

Dans une deuxième étape, les réformateurs sont tenus de classer les groupes d'intérêts et les parties prenantes en fonction de deux critères : le degré d'intervention dans le processus de réforme (fort ou faible) et les résultats attendus (gain ou perte) de chaque projet de réforme. Cette action doit naturellement se situer dans la dynamique car, les parties concernées n'ont pas forcément les mêmes stratégies. Alors que les groupes d'intérêts et les parties prenantes cherchent à capter une rente le plus tôt possible, les réformateurs considèrent une stratégie d'équilibre macroéconomique souvent de longue durée. La combinaison de ces deux critères permet la construction de la matrice suivante :

Tableau 1 : Typologie des parties prenantes

		Capacité d'intervention	
		Forte	Faible
Situation du groupe	Perdants	Opposants redoutables	Opposants pacifiques
	gagnants	Sympathisants dynamiques	Sympathisants passifs

Source : auteur

La matrice fait apparaître quatre catégories de groupes de pression : les sympathisants dynamiques, les sympathisants passifs, les opposants redoutables et les opposants passifs.

Les sympathisants dynamiques sont ceux qui ont plus à gagner qu'à perdre à la réforme et disposant d'un fort pouvoir d'intervention (*capacity building*). Ce type d'intervenants joue un rôle moteur dans le processus de réformes car, il dispose d'atouts lui facilitant la contribution à la mise en œuvre et le pilotage du change-

ment (soutien des autorités publiques et des institutions financières internationales, les moyens financiers, etc.). La capacité d'action de ce groupe résulte également de la qualité de son organisation et sa facilité d'accès à l'information. Les grands opérateurs économiques (associations des industriels, associations des grands exploitants agricoles, grandes entreprises minières, etc.) peuvent être classés dans cette catégorie.

Les sympathisants passifs sont ceux qui ont plus à gagner qu'à perdre à la réforme et disposant d'un faible pouvoir d'intervention. Ce sont des cavaliers clandestins qui adhèrent au projet de réforme sans avoir l'audace de s'impliquer activement dans le processus de réalisation dudit projet.

Les opposants passifs sont ceux qui ont plus à perdre qu'à gagner à la réforme et n'ayant que peu de pouvoir d'action. A l'évidence, les membres de ce groupe ne peuvent que se résigner au sort qui leur sera fait, même si celui-ci leur déplaît.

Enfin, les opposants redoutables constituent le véritable obstacle à l'initiation et l'accomplissement des réformes. Ils ont un très grand pouvoir d'intervention leur permettant de bloquer l'adoption d'un projet de réforme ou au moins de nuire gravement à sa mise en œuvre. Ils doivent dès lors faire l'objet d'une attention particulière de la part des réformateurs. Ces derniers sont appelés à leur donner des gages ou des contreparties susceptibles d'atténuer leur opposition.

La troisième et dernière étape consiste à réduire le camp des opposants, à conforter la position des sympathisants dynamiques et à accroître la capacité d'action des sympathisants passifs afin de les transformer en véritables moteurs.

En effet, chaque opposant réagit négativement chaque fois qu'un projet de réforme présente pour lui plus de menaces que d'opportunités ou encore plus de pertes que de gains. Dans ces conditions, un mécanisme de régulation doit être instauré dont l'ampleur dépend de l'appréciation du réformateur et surtout du degré de menaces ou pertes subies par les opposants. Ainsi, pour certains opposants, les réformes présentent certes une menace. Mais parallèlement, les opportunités ne manquent pas ; elles sont simplement hors de leur portée. C'est le cas des fonctionnaires de certaines entreprises publiques privatisées qui perdent leur emploi, mais qui peuvent toujours obtenir d'autres perspectives de carrière dans le secteur privé. Pour tenter de rallier les opposants relevant de cette situation, le réformateur devra leur proposer les moyens de saisir les opportunités et de s'adapter au nouveau contexte de travail (financement de la formation de reconversion, politique de logement pour encourager les déménagements, encouragement de l'auto-emploi, etc.). Pour d'autres opposants (ceux capables de bloquer la réforme), il n'y a vraiment aucune opportunité personnelle attachée à la réforme. Dans ce cas, la seule porte de sortie pour le réformateur consiste soit à dédommager les pertes subies, soit à coupler le projet de réforme en cause avec d'autres

mesures, manifestement bénéfiques aux groupes concernés. C'est ainsi par exemple que les réductions d'effectifs dans la fonction publique, qui impliquent une charge de travail accrue pour les fonctionnaires restants, doivent s'accompagner d'une hausse des rémunérations des intéressés.

Si, malgré le dédommagement, les opposants redoutables refusent d'adhérer au projet de réforme, il est nécessaire de changer de tactique ou de stratégie. Il s'agit par exemple de faire durer la négociation pour attendre un moment où la conjoncture sera plus favorable pour les réformateurs et défavorable pour les opposants. Une autre tactique consiste pour les réformateurs à ignorer leurs opposants et à concentrer leur énergie sur leurs sympathisants (la règle de 20 pour cent-80 pour cent). En d'autres termes, les réformateurs sont appelés à consacrer 80 pour cent de leur énergie à leurs alliés et 20 pour cent seulement à leurs adversaires. Une troisième tactique consiste pour les décideurs publics, à rallier au projet de réforme certains leaders de l'opposition en leur proposant des compensations substantielles (agréments, promesse de postes de travail pour leurs familles, promesse de sièges au parlement, etc.). Cette tactique qui vise à affaiblir l'opposition a toutes les chances de fonctionner dans les pays africains où certains opposants sont toujours en quête de rente (*rent seeking*).

Signalons enfin que le poids de certains groupes diffère selon les phases du projet de réformes. Ces groupes adhèrent souvent audit projet au moment de sa préparation, mais lors du processus d'exécution, ils manifestent une opposition redoutable. Une telle opposition est souvent source de gaspillage car elle pousse les réformateurs à abandonner leur projet avant même son aboutissement. Ce changement de tactique de la part de ces groupes d'intérêt s'explique souvent par des considérations d'apprentissage et d'asymétrie informationnelle. Plus le projet de réforme avance, plus il apporte de nouvelles informations. Cela permet aux membres de chaque groupe d'intérêt ou de chaque partie prenante d'améliorer son niveau d'apprentissage sur le tas (*learning by doing*) et de réagir en conséquence.

Le calendrier des réformes

Lors du processus de réformes économiques ou politiques en Afrique, faut-il adopter une stratégie de big bang ou réformer de façon progressive (le gradualisme) ?

Le gradualisme consiste à introduire les réformes de façon progressive afin de réduire les coûts d'ajustement et atténuer l'impact des groupes d'intérêt. Quant à l'approche du Big Bang, elle vise à mettre en œuvre les réformes d'une manière ponctuelle et rapide. L'objectif est d'éviter le prolongement du processus des réformes et les blocages dus aux réactions imprévues des divers acteurs impliqués. Bien entendu, la vitesse d'ajustement des réformes est plus rapide dans le cas de l'approche big bang en comparaison avec l'approche graduelle. À l'évidence, l'adoption de telle ou telle approche affecte la légitimité des décideurs et celle de

leur programme de réformes. Sur cette question, les thèses des auteurs divergent (Nsouli et al. 2002 ; Rodrik 1999 ; Ruis and van de Walle 2003 ; Murphy, Shleifer et Vishny 1992 ; Dewatripont et Roland 1995 ; Wei 1997).

Les adeptes du big bang comme Murphy, Shleifer et Vishny (1992), soulignent l'importance des complémentarités entre différentes réformes. D'autres, comme Lipton et Sachs (1991), invoquent l'idée que les gouvernements nouvellement en place doivent profiter de leur état de grâce afin de réaliser en une seule fois des réformes dont le coût social est élevé. On trouve également l'idée que le big bang crée des irréversibilités qui peuvent ainsi empêcher le pays de revenir en arrière en inversant le cours des réformes (Boycko, Shleifer et Vishny 1995). Rodrik (1995) avance trois arguments en faveur du big bang : un argument constructiviste (il faut engager le plus rapidement possible des politiques irréversibles de passage à l'économie de marché afin d'éviter tout retour en arrière), un argument lié aux anticipations rationnelles (la mise en œuvre d'une bonne politique économique n'est pas une condition suffisante d'efficacité ; il faut en plus que les agents économiques accordent une certaine crédibilité à cette politique ; celle-ci doit être engagée par les autorités politiques de façon résolue, lisible et rapide) et un argument lié aux fenêtres d'opportunités qui s'offrent aux nouvelles équipes au pouvoir (la population est prête à accepter de profondes réformes durant la période de l'état de grâce).

Quant aux avocats du gradualisme, ils invoquent l'idée que l'adoption d'une telle stratégie permet un séquençage approprié des réformes de manière à créer une dynamique de soutien politique à la poursuite des réformes. Ainsi, les défenseurs de cet argument prétendent généralement qu'il faut commencer par les réformes qui ont le plus de chance de succès de manière à faire adhérer les plus réticents aux réformes (Litwack and Qian 1998 ; Wei 1997). De même, le gradualisme permet de gagner de l'information quant à l'opportunité de poursuivre les réformes. L'argument de complémentarité invoqué par Murphy, Shleifer et Vishny (1992) est alors renversé, dans le sens où plus les réformes sont complémentaires et plus la première réforme mise en œuvre apporte une information sur la faisabilité et les gains de l'ensemble des réformes, et par conséquent plus le gradualisme a de la valeur.

Le tableau suivant résume les caractéristiques des deux approches : le big bang et le gradualisme.

Tableau 2 : Les deux stratégies de mise en application des réformes : big bang et gradualisme

Catégorie	Big Bang	Gradualisme
Coûts d'ajustement	Des réformes Big-bang permettent de réduire les coûts d'ajustement si elles ancrent les anticipations sur la nécessité de réallouer les ressources productives de l'économie.	Une approche graduelle peut minimiser les coûts d'ajustement car, elle est moins onéreuse à court terme et génère moins d'op-position politique.
Crédibilité	Une approche Big-bang assure une plus grande crédibilité.	Une approche graduelle peut être plus crédible si les bénéfices mesurables de court terme sont suffisamment importants.
Faisabilité	Établir un calendrier précis de réformes à mettre en oeuvre est pratiquement irréalisable ; en conséquence, les réformes doivent être menées aussi rapidement que possible.	Les réformes nécessitent du temps pour être mises en oeuvre. Une approche graduelle est nécessaire compte tenu de la difficulté d'accommoder les chocs macroéconomiques liés à ces réformes, dont les effets sont parfois contradictoires.
Risque	Des réformes partielles amoindrissent l'efficacité de la réallocation des ressources productives diminuant les effets sur le PIB et le bien-être. Des réformes partielles peuvent empêcher la création de marchés suffisamment concurrentiels.	Une approche globale peut conduire à une hausse du chômage sur le court terme qui diminue le soutien politique en leur faveur et peut conduire le gouvernement à les abandonner. Une approche globale augmente le risque de contagion entre oppositions politiques.

Source : FMI working paper n°02/132

Les études récentes sur la question des réformes dans certains pays africains (Global development network 2004) ont montré que la stabilisation macroéconomique entamée au début des années quatre-vingt a été rapidement appliquée. L'objectif était de rassurer les créanciers, en particulier le Fonds Monétaire International et la Banque Mondiale. Par contre, les réformes structurelles (libéralisation des prix, libéralisation commerciale, ...) ont plutôt obéi à l'approche graduelle. Certes,

ce choix est judicieux, mais la mise en application de l'une ou l'autre approche n'a pas été efficace. Ainsi, l'instauration rapide de l'austérité budgétaire, qui constitue le pilier de la réforme macroéconomique, a donné lieu à des soulèvements sociaux parfois violents, ce qui a poussé les réformateurs à faire marche arrière. Ce recul a pris la forme de renonciation à certaines augmentations de prix et la poursuite des programmes de subventions au profit des biens de première nécessité. De même, bien qu'elles soient graduelles, certaines réformes structurelles n'ont pas été menées jusqu'au bout. C'est le cas de la libéralisation financière, des privatisations et de la modernisation du marché de change.

À notre sens, l'approche du big-bang est potentiellement supérieure au gradualisme dans une économie où les coûts des réformes sont très faibles et où les sympathisants dominent les opposants (coopération future du peuple). Et puisque ces deux conditions ne sont pas encore réunies en Afrique, nous recommandons aux pays africains d'opter pour le gradualisme. C'est une approche qui a une supériorité informationnelle sur le big bang. En effet, lorsque le peuple découvre que le gouvernement exécute des réformes profitables à l'ensemble de l'économie, il coopère davantage et augmente ainsi le degré de succès des réformes. Le gradualisme a donc l'avantage de révéler les intérêts privés au cours du jeu et de permettre une meilleure coopération entre le peuple et l'élite au pouvoir. Le peuple préfère le gradualisme du fait qu'il lui permet de gagner de l'information sur la nature de l'élite. Ceci est cependant conditionné par l'existence d'un système informationnel transparent (absence d'asymétrie d'information). Par ailleurs, nous insistons sur le degré d'irréversibilité plus faible du gradualisme. Une telle approche a un coût ex-ante plus faible que le big bang, permettant ainsi un retour en arrière moins coûteux pour la société. Un autre argument en faveur du gradualisme est son succès dans d'autres pays en transition. Ainsi, l'expérience des pays en transition révèle que les pays les plus performants sont ceux qui ont libéralisé graduellement. Mis à part Hong Kong, tous les pays de l'Asie du Sud-Est ont adopté des politiques gradualistes. L'Inde qui a connu un bon développement dans les années 90, a également adopté une politique gradualiste.

L'ordonnancement des réformes

La question de l'ordonnancement des réformes s'impose avec acuité aussi bien au niveau global qu'au niveau sectoriel. Au niveau global, tous les auteurs s'accordent aujourd'hui sur le fait que la stabilisation macroéconomique doit précéder les réformes structurelles. Cette proposition s'appuie sur l'idée selon laquelle toute réforme à caractère structurel nécessite l'assainissement de l'environnement macroéconomique. Toutefois, l'assainissement n'est pas une fin en soi. Il devrait contribuer à dégager les ressources nécessaires au financement de l'infrastructure sociale (voir Mansouri, Elmorchid et al. 2005). De même, l'échec des réformes économiques de première génération s'explique, entre autres, par la présence de condi-

tions institutionnelles défavorables. En réalité, il fallait commencer par réformer les institutions et améliorer leur qualité avant de procéder aux réformes économiques.

Certes, la crise au début des années quatre-vingts était tellement profonde que la recherche de stabilisation macroéconomique s'est imposée comme une priorité, mais il était possible de continuer de corriger les déséquilibres macroéconomiques tout en entamant le processus d'ajustement institutionnel. Comme ce type d'ajustement implique des coûts élevés pour la société, il est nécessaire de procéder à l'ordonnancement des mesures institutionnelles en commençant par celles qui ont un effet bénéfique immédiat sur le programme de réformes économiques et qui favorisent à la fois la stabilité et le changement. C'est le cas des médias, de l'appareil judiciaire et des règles de droit. Ainsi, les médias peuvent faciliter la discussion publique s'ils sont entre des mains privées et s'ils sont libres de critiquer le gouvernement sans crainte de représailles. Ils peuvent également faciliter la moralisation de la vie publique en dénonçant certaines pratiques illégales telles la corruption et le népotisme. Quant à l'appareil judiciaire, il joue le rôle de chien de garde des valeurs institutionnelles et surveille l'honnêteté des autres pouvoirs. Il est par ailleurs censé rassurer les acteurs économiques privés, en particulier les investisseurs. On comprend dès lors pourquoi il est nécessaire de faire fonctionner le système judiciaire de façon efficace, indépendante et transparente. Quatre mesures peuvent être utilisées : la formation, la responsabilisation, la motivation et la dissuasion.

Enfin, la réforme des règles de droit doit toucher essentiellement le droit administratif et le droit de propriété. Ainsi, le droit administratif devrait faire l'objet d'une attention particulière afin de veiller à l'existence du niveau approprié de participation et de responsabilité. L'objectif est de rendre plus difficile la dissimulation des pratiques corrompues en imposant une forme de contrôle judiciaire des moyens et des résultats. De même, le droit de propriété constitue un gage pour la relance de l'initiative privée.

Cette première série de mesures est de nature à dynamiser l'économie de marché, ce qui permettra de dégager des recettes susceptibles d'être utilisées pour le financement d'autres projets de réformes stratégiques, en particulier le système éducatif, la recherche scientifique et la modernisation de l'administration.

Dans une troisième étape, il faut s'attaquer à la réforme de l'appareil militaire. L'objectif est de construire une armée professionnelle, instruite, à effectif réduit et qui ne se mêle pas aux affaires politiques et économiques. De même, il faut démocratiser le système politique en permettant aux citoyens de choisir et de contrôler librement leurs dirigeants. Un tel changement permettra une meilleure efficacité économique et une meilleure redistribution des ressources. Rodrik (2000) évoque trois canaux par lesquels la démocratie favorise de meilleures politiques économiques : i) le débat, ii) les règles qui empêchent une redistribution et iii) des règles procédurales qui favorisent la coopération inter-temporelle.

Notons que les réformes susceptibles de rencontrer des obstacles à caractère culturel et religieux, comme l'intégration de la femme et la mise à niveau du domaine religieux doivent être menées avec une plus grande prudence. Nous insistons également sur une meilleure coordination des mesures visant l'amélioration de la qualité des institutions.

Au niveau sectoriel, les réformateurs ont intérêt à commencer par les réformes qui ont le plus de chance de réussir ; ceux qui impliquent moins de coûts sociaux ou qui constituent des pré requis pour la réussite d'autres réformes. Ainsi, par exemple, au niveau fiscal, il vaut mieux commencer par réformer les impôts indirects. La raison tient au fait que les contribuables sont plus sensibles à ce qui touche directement leur richesse, en particulier l'impôt sur le revenu ou sur la fortune. De même, au niveau de la libéralisation extérieure, compte tenu de la volatilité potentielle des capitaux, il est généralement recommandé de libéraliser le commerce extérieur avant le compte de capital.

Un autre exemple de conditionnalité concerne la privatisation. Beaucoup de pays africains avaient entamé le processus de privatisation dans un contexte défavorable, caractérisé par le manque de capital domestique, l'étroitesse du marché boursier, une grande aversion au risque de la population et le manque d'expérience en matière d'évaluation d'entreprises publiques. À cela vient s'ajouter la défaillance financière, organisationnelle et managériale de la plupart des entreprises privatisables.

Pour finir, nous proposons d'accompagner toute réforme sur le marché des biens et services d'une libéralisation du marché du travail. Cette combinaison de réformes aurait un double avantage. D'une part, la dérégulation d'un secteur entraîne souvent l'augmentation des salaires réels (notamment par la réduction des coûts qu'elle implique), qui tendrait à compenser le mouvement inverse que tend à provoquer une flexibilité de l'offre de travail. D'autre part, un marché du travail plus souple permet de minimiser les coûts de restructuration et d'en accélérer le processus.

L'approche des réformes

Une dernière question qui mérite une attention particulière est celle relative à l'approche des réformes. Doit-on rechercher le consensus avant de réformer ou opter pour une stratégie dictatoriale ? La réponse à cette question n'est pas chose aisée. En effet, chaque stratégie a ses points forts et ses points faibles. D'où la nécessité de procéder à un arbitrage entre les avantages et les inconvénients de chaque type de stratégie.

Le consensus préalable à l'initiative et la mise en œuvre d'une réforme présente quatre avantages : la réduction des conflits (absence de contestations), un meilleur respect des décisions prises, une plus grande qualité et pertinence des mesures adoptées et enfin une participation plus active du public aux consulta-

tions le concernant. Mais ces avantages sont souvent contrebalancés par un certain nombre d'inconvénients. En effet, l'exigence du consensus comme préalable à la réforme aboutit à déresponsabiliser le gouvernement. Les élus et/ou l'administration ne seraient plus alors que des facilitateurs de la négociation entre groupes d'intérêts, au mieux un acteur de plus dans le jeu, et non plus l'autorité mandatée démocratiquement et sanctionnée en cas d'échec. En outre, l'accent porté sur le consensus conduit inévitablement à changer la finalité des décisions publiques. Il s'agit d'éviter de contrarier les intérêts les mieux représentés dans le processus politique et non servir l'intérêt général.

Une étude empirique (Coglianese 2001) a montré que la réforme par consensus donne lieu à un certain nombre de dysfonctionnements :

- elle incite à concentrer l'effort de réforme sur les sujets les moins litigieux, plutôt que sur les sujets les plus importants ;
- elle engendre l'imprécision. Les décisions sont souvent formulées de manière ambiguë afin de masquer les divergences potentielles qui émaneraient d'une expression plus nette ;
- elle décourage l'audace et l'ambition dans la conduite du changement. L'accord se fait toujours sur le plus petit commun dénominateur ;
- elle consomme du temps et de l'énergie, alors même que le besoin de réactivité des Pouvoirs Publics devient plus pressant ;
- elle crée des frustrations car la mise en œuvre effective d'une décision publique suppose des étapes diverses (par exemple : rédaction d'un projet de loi, vote du texte par les assemblées parlementaires, contrôle de constitutionnalité, rédaction des décrets d'application, ...)
- elle engendre de nouvelles sources de conflit sur la désignation des parties prenantes au processus de négociation ou encore sur l'interprétation des termes de l'accord.

Tenant compte de l'ensemble des arguments avancés, il paraît que l'approche dictatoriale est plus efficiente. Ceci est d'autant plus vrai qu'en Afrique, la propagation de l'analphabétisme, le désintéressement politique et la faible implication de certaines couches sociales dans le processus des réformes ne facilitent pas le lancement d'un large débat préalablement à l'initiation et à l'exécution des réformes. Néanmoins, dans le contexte actuel, l'approche dictatoriale risque de créer des ennuis aux réformateurs et au système politique en général. En effet, au sens des groupes de pression étrangers (organismes financiers internationaux, ONG, gouvernement des pays développés), seule l'approche participative, fondée sur un large consensus est source d'efficacité et d'équité. De ce fait, les pays en déve-

loppement, en particulier les pays africains, doivent opter pour l'approche participative.

La recherche de consensus nécessite également une meilleure coordination des actions. Un certain conflit d'intérêt apparaît souvent entre les politiciens qui se sont chargés d'initier les réformes et les technocrates (les exécutifs) qui se sont chargés de les exécuter. De même, lors de l'exécution, le système d'information est souvent défaillant. Les technocrates ne reçoivent pas suffisamment d'informations aussi bien au niveau vertical qu'au niveau horizontal. A cela, il convient d'ajouter la démotivation et la faible capacité de certains réformateurs exécutifs, mais également de l'État lui-même. Il n'est donc pas étonnant à ce qu'un grand nombre de projets de réformes en Afrique échouent dans leur phase d'exécution.

Les réformateurs exécutifs en Afrique sont généralement démotivés à accomplir une réforme. Ce sont des personnes qui n'ont plus le goût de s'occuper des affaires des citoyens ; leurs méthodes de travail n'assurent pas une transparence sur les actions publiques et leur responsabilité est loin d'être effective pour exécuter les tâches qui leur sont assignées. La défaillance du cadre de travail et du système de rémunération, l'absence d'un mécanisme efficace de gestion des carrières et la défaillance du système éducatif sont autant de facteurs qui expliquent ce type de comportement. À cela, il convient d'ajouter les pressions sociales exercées par la famille sur ses membres fonctionnaires. En effet le fonctionnaire africain fait souvent partie d'une famille nombreuse, avec tout ce que cela signifie en matière de solidarité. Il a donc l'impression d'exercer non pas un métier, mais un sous-métier car son revenu ne lui permet pas de subvenir à ses besoins et à ceux de sa grande famille. Pour arrondir les fins de mois, il se lance naturellement dans la recherche de rente sous forme de corruption.

Pour ce qui est de la capacité, nous pouvons avancer sans risque d'erreur, que les réformateurs exécutifs sont incapables d'agir pour une bonne réforme. Cette situation s'explique essentiellement par le manque de fonctionnaires compétents dû à la défaillance du système éducatif, à la mauvaise qualité des institutions et surtout à l'absence du civisme et d'esprit de citoyenneté.

Réformer par consensus soulève également la question de la capacité de l'État. Les politiciens au pouvoir doivent être capables de mobiliser toutes les compétences et toutes les forces afin de transformer l'insatisfaction de certains groupes en un programme concret, qui cristallise les problèmes et montre la manière de les résoudre. À l'évidence, cette capacité est redevable à l'existence d'une véritable démocratie ou plus précisément d'une politique participative.

Conclusion

Tout au long de cet article, nous avons mis l'accent sur les modalités pratiques pour neutraliser l'échec, au moins partiel, des réformes menées en Afrique depuis le début des années quatre-vingts. Pour cela nous avons proposé d'agir sur le mode d'emploi des réformes. L'action sur le comportement des groupes d'intérêt et des parties prenantes, un meilleur ordonnancement et calendrier des réformes et une forte mobilisation autour des projets de réformes constituent des stratégies propices pour une meilleure exécution des réformes.

Les projets de réforme en Afrique ont été longtemps négligés. Certes des tentatives ont été observées pendant les années soixante et soixante-dix, mais elles consistaient souvent à tenter « d'affronter » tardivement les problèmes, ou à faire un pas en avant puis un pas en arrière. Ce n'est qu'avec le déclenchement de la crise économique et sociale au début des années quatre-vingts que les pays africains ont pris conscience de la nécessité de réformer.

Nous pensons que toute réforme significative exige la combinaison de deux facteurs qui ne vont pas souvent de pair : l'opinion largement partagée par la population que « les choses doivent changer », et des dirigeants motivés et capables de transformer cette insatisfaction générale en un programme concret efficace et équitable. Il n'y a donc pas de « recette miracle » pour réformer. Il faut être capable de diagnostiquer, d'analyser et de proposer des solutions à des problèmes. Le gouvernement doit opter pour une politique de communication non pas forcément pour expliquer son projet par souci de pédagogie, mais surtout pour maximiser ses chances de réussir les réformes. Son discours doit donc être orienté, soit dans l'objectif de renforcer le groupe auquel appartiennent les sympathisants, soit dans l'objectif de marginaliser les opposants redoutables.

Références

- Adams, R., 2000, 'The Politics of Economic Policy Reform in Developing Countries', *Policy Research Working Paper*, n° 2443, World Bank.
- African Institute for Democracy, 1997, *Bonne Gouvernance et Développement en Afrique*, Dakar : Éditions Démocraties Africaines.
- Alesina, R. and Drazen, A., 1990, 'Why are Stabilizations Delayed?', *Papers in Political Economy*, The University of Western Ontario.
- Basu, A. M., 2003, 'Social Impact of Reform', *Thematic Paper* n°4, GDN Workshop on Understanding Reforms, 16-17 January, Cairo, Egypt.
- Brunetti, A. et al., 1998, 'Credibility of Rules and Economic Growth : Evidence from Worldwide Survey of the Private Sector', *The World Bank Economic Review*, Vol.12, N°3.
- Coglianesi, C., 2001, 'Is Consensus an Appropriate Basis for Regulatory Policy?' John F. Kennedy School of Government, Harvard University, Faculty Research Working Papers Series, n°RWP01-012, Avril.
- Drazen, A. and Easterly W., 2001, 'Do Crises Induce Reform? Simple Empirical Test of Conventional Wisdom', *Economics and Politics* 13 (2), 129-157.

- Drazen, A., 1996, 'The Political Economy of Delayed Reform', *Journal of Policy Reform* 1(1), 25-46.
- Drazen, A., 2000, *Political Economy in Macroeconomics*, Princeton University Press, Princeton.
- Dur, R. and Swank, O. H., 1998, 'The Role of Government Agreements in Breaking Political Deadlock', *European Journal of Political Economy*, Vol. 14, No. 4, pp. 561-72.
- Fanelli, R.M. and Popov, V., 2003, 'On the Philosophical, Political and Methodological Underpinning of Reforms', Thematic Paper n°10, GDN Workshop on Understanding Reforms, 16-17 January, Cairo, Egypt.
- Fidrmuc, J. and Noury, A.G., 2003, 'Interest Group, Stakeholders, and the Distribution of Benefits and Costs of Reforms', Thematic Paper n°2, GDN Workshop on Understanding Reforms, 16-17 January, Cairo, Egypt.
- Gonzalo, C., 1994, 'Five Alternative Methods of Estimating Long-Run Equilibrium Relationship', *Journal of Econometrics*, 60.
- Haggard, S. and Kaufman, R., 1992, 'The political Economy of Inflation and Stabilization in Middle-Income Countries', WPS N°44, World Bank, Washington, D.C.
- Haggard, S. and Webb, S., 1993, 'What Do We Know about the Political Economy of Economic Policy Reform?', *The World Bank Research Observer*, Vol.8, N°2.
- Krueger, A., 1991, *Economic Policy in Developing Countries*, Oxford: Blackwell.
- Krueger, A., 1993, 'Virtuous and Vicious Circles in Economic Development', *American Economic Review*, Vol 83, n°2, pp. 351-355.
- Krueger, A., 1974, 'Political Economy of Rent-Seeking Society', *American Economic Review* 64, 291-301.
- Liew, L., Bruszt, L. and He L., 2003, 'Causes, National Costs, and Timing of Reform', Thematic Paper GDN.
- Litwack, J. and Y. Qian, 1998, 'Balanced or Unbalanced Development: Special Economic Zones As Catalysts for Transition', *Journal of Comparative Economics*, 26(1): 1-25.
- Mansouri, B., Elmorchid, B., Ziky, M. and Rigat, S., 2003, 'Understanding Reforms: the Case of Morocco since early Eighties', First Draft, GDN, Washington D.C.
- Rodrik, D., 1993, 'The Positive Economics of Policy Reform', *The American Economic Review*, Vol.83, n°2, May, pp 356-361.
- Rodrik, D., 1995, 'The Dynamics of Political Support for Reform in Economies in Transition', *Journal of Japanese and International Economies* 9, 403-425.
- Rodrik, D., 2000, 'Institutions for high quality growth: What they are and how to acquire them', *Studies in Comparative International Development* 35(3): 3-31.
- Rodrik, D., 2002, 'After Neoliberalism, What?', Cambridge, Mass., Harvard University (unpublished).
- Rodrik, D., 1996, 'Understanding Economic Policy Reform', *Journal of Economic Literature* XXXIV (March), 9-41.
- Sachs, J., Woo, W. et Yang, X., 2000, 'Economic Reform and Constitutional Transition', Working Papers n°43, Center for International Development, Harvard University, April.
- Shleifer, A. and Murphy, K., 2004, 'Persuasion in Politics', *American Economic Review, Economic Papers and Proceedings*, Vol. 94, n°2, May, 2004.
- The World Bank, 1994, *Adjustment in Africa: Reforms, Results and the Road Ahead* Washington, The World Bank.

- The World Bank, 1995, *A Continent in Transition: Sub-Saharan Africa in the Mid-1990s*, Washington: The World Bank.
- Tommasi, M. and Velasco, A., 1996, 'Where Are We in the Political Economy of Reform?', *Journal of Policy Reform* 1, 187-238.
- Visser, J. et Hemerijck, A., 1997, *A Dutch Miracle, Job, Growth, Welfare Reform and Corporatism in the Netherlands*, Amsterdam : A. Uni. Press.
- Visser, J. et Hermerijck, A., 1999, « Quel modèle Hollandais? », *Revue Socialiste*, n°1, pp 65-80, 2^{ème} trimestre.
- Wei, Shang-Jin, 1997, 'Gradualism versus Big Bang: Speed and Sustainability of Reforms', *Canadian Journal of Economics*, November.
- Williamson, J. and Haggard, S., 1994, 'The Political Conditions for Economic Reform', In John Williamson, ed., *The Political Economy of Policy Reform*.